Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260724-D_23JUIL26_01-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_23JUIL26_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	13	15

Conseil Municipal : séance du 23 juillet 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 16 juillet 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Gilles LE MOROUX, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC, Pierre MARGANA
Absents ayant donné pouvoir : Hélène MAHEO, à Christèle PERREL ; Marc PUISSEGUR à Loïc BRAULT
Absent : /

D_23JUIL26_01 Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du code des collectivités territoriales, il convient de désigner l'un des membres du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Vu la proposition de désigner Colette FOUILLOUX comme secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

➔ **APPROUVER** la nomination de Colette FOUILLOUX

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 23 juillet 2026

Le secrétaire de séance
Colette FOUILLOUX

Le Maire,
Christèle PERREL

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.